

tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)
de Madame MARQUESUZAA et Monsieur SANCHIS-GAONACH, Conseillers
En présence de Monsieur AUBRY-OLLO, Rapporteur public
Madame SANTERRE, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2300406	RAPPORTEUR: Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH
Titre de l'affaire	Renvoi du TA de Bordeaux - Mme Catherine P. demande au tribunal d'annuler la décision du 11 décembre 2020 par laquelle le président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a rejeté sa demande de financement d'une formation dans le cadre de la période de préparation au reclassement et l'a maintenue à demi-traitement à compter du 31 août 2020 dans l'attente de sa nouvelle affectation.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P. Catherine	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	
02)	DOSSIER N° 2302136	RAPPORTEUR: Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH
Titre de l'affaire	M. Patrice H., adjudant-chef, demande l'annulation de l'arrêté n° 2023/394 en date du 14 mars 2023 pris par le président du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Landes portant cessation de ses fonctions d'adjoint-chef au centre d'incendie et de secours de Saint-Vincent-de-Tyrosse	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. Patrice	Maître MAUBLANC Jean-Pierre (Cour)
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES LANDES	

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2400104	RAPPORTEUR: Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH
Titre de l'affaire	M. Patrice H. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023/394 pris par le SDIS des Landes le 14 mars 2023 lui retirant ses fonctions d'adjoint au centre d'incendie et de secours de Saint-Vincent -de-Tyrosse, ensemble le rejet implicite de son recours gracieux	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H. PATRICE	Maître MAUBLANC Jean-Pierre (Cour)
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES LANDES	
04)	DOSSIER N° 2501577	RAPPORTEUR: Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH
Titre de l'affaire	Mme Nana T. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025-04-11B pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 11 avril 2025 portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination et portant interdiction de retour sur le territoire français pendant deux ans	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame T. Nana	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
05)	DOSSIER N° 2502703	RAPPORTEUR: Monsieur Marc SANCHIS-GAONACH
Titre de l'affaire	Mme Huguette M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025-32-79 pris par le préfet du Gers le 11 juillet 2025 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de renvoi et fixant une astreinte à signer une fois par semaine au commissariat de Auch	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M. Huguette	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	

Arrêté le 29/09/2026
Le président du tribunal